



## Enjeux

Identifier à partir des besoins de santé régionaux et des enjeux du territoire, les domaines d'activité autour desquels il est pertinent d'engager un projet de coopération et les prioriser.



## Éléments-clés

A retenir

1. La loi ne limite pas les thèmes de coopération. Il n'y a pas de modèle unique : l'étendue des possibles repose sur la volonté et la capacité de coopération des acteurs
2. Il n'y a pas de lien automatique entre thème de coopération et support juridique

### L'identification des thèmes de la coopération : une double approche

#### Vision des enjeux territoriaux

A partir de l'analyse des besoins de santé et des orientations du PRS, quels sont les enjeux clés en matière de réponse à une demande de soins et/ ou d'amélioration de la performance des structures ?

#### Vision des enjeux par structure

Quels sont les enjeux d'optimisation interne pour les établissements de santé ?

- Quels sont les besoins ?
- Quelles sont les contraintes ?

#### Identification des axes pertinents de coopération

- Au regard des enjeux territoriaux et des enjeux des structures et des autres acteurs, quels sont les axes clés autour desquels les acteurs ont intérêt à coopérer ?
- Quelles sont les opérations accessibles à lancer rapidement, afin d'initialiser la dynamique de la coopération ?

#### Priorisation des actions à engager

##### Définition de l'organisation cible

- ... au niveau du groupement ;
- ... au niveau des acteurs impliqués

##### Identification des impacts

- ... au niveau du groupement ;
- ... au niveau des acteurs impliqués

#### Lancement de la phase d'élaboration du projet \*

\* Se reporter aux fiches repères concernées pour le détail des étapes



## Illustrations

Il est proposé de regrouper les coopérations autour de 5 grands thèmes.



## Illustrations

Il est proposé de regrouper les coopérations autour de 5 grands thèmes.

### → Coopérations médicales



Ce type de coopération a pour objectif la structuration et la mise en place de filières de soins sur un territoire donné que ce soit via un GHT, un GCS ou simple convention. Les leviers mobilisés pour ce type de projet concernent notamment la mise en commun de compétences médicales et paramédicales, la coordination de différents acteurs autour de la prise en charge d'une population cible ou d'une pathologie particulière.

### → Coopérations sur les plateaux techniques et les fonctions médico-techniques



Ce type de coopération est centré sur la mise en commun des équipements et des compétences sur les blocs opératoires, l'imagerie et des fonctions médico-techniques : biologie médicale, stérilisation, etc.

Ces projets peuvent aller de l'intervention des équipes, intervenant alternativement sur les sites, à la spécialisation d'activité par site ou équipe, jusqu'à la fusion complète de ces fonctions entre les établissements.

### → Coopérations sur les fonctions logistiques et techniques



Les coopérations sur les fonctions supports (administratives, techniques, logistiques) ont pour objectifs :

- (1) l'amélioration de la qualité de service sur ces fonctions, à travers la mutualisation d'équipements et de compétences
- (2) l'optimisation du coût de ces fonctions par la recherche d'économie d'échelle/ d'effets de masse.

### → Coopérations sur les fonctions de direction



L'objectif des coopérations autour des fonctions de direction est d'aborder la stratégie et le pilotage des établissements dans une perspective globale et de dépasser l'approche individuelle par chaque établissement.

### → Coopérations sur les autorisations de soins



L'ordonnance 2017-28 du 12 Janvier 2017 consacre une nouvelle forme de GCS permettant l'exploitation commune d'une ou plusieurs activités de soin sur un site unique. Cet outil permet des rapprochements particulièrement structurants entre les membres du GCS qui coopèrent autour d'une ou plusieurs autorisations pour répondre aux besoins de santé d'un territoire tout en sécurisant leur positionnement.